

# DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

## Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins  
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A. Kremer, H. Krier, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire

### - URBANISME

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par la société Movilliat Construction S.A. de Windhof, relative à la division d'une propriété sise à Mersch, Um Biisserwee, en trois lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par la société Nico Maréchal de Kehlen, relative à la division d'une propriété sise à Beringen, 18, rue Hurkes, en cinq lots, dont quatre lots pour l'affectation à l'habitation et à la construction et un lot de verdure.
- c) le PAP concernant la réalisation de dix-sept unités d'habitation en habitat unifamilial, dont sept maisons unifamiliales isolées et dix maisons unifamiliales jumelées sur des fonds sis à Reckange «In der vordersten Gewann», présenté par le bureau E-cone S.à r.l. de Mersch pour le compte de la société Loginter S.à r.l. de Mersch.

### - DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis pour la réalisation des travaux de génie civil pour l'antenne collective et le renouvellement des lampadaires de l'éclairage public dans l'Allée John W. Léonard à Mersch au montant total de 100.000,00 € TTC.
- b) le projet avec devis concernant la réalisation d'un chemin pour piétons au lieu-dit «Hinter Jans» à Rollingen, permettant une liaison sécurisée du Home pour aveugles à un centre commercial au montant total de 203.520,20 € TTC.

### - FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le **décompte de travaux extraordinaires** suivant:

| <b>Projet</b>  | <b>Devis en € TTC (11.04.2016)</b> | <b>Dépense €<br/>TTC</b> |
|--|------------------------------------|--------------------------|
| Centre Culturel Mersch –<br>Amélioration des infrastructures | 250.000,00                         | 215.412,15               |

- b) les **déclarations de recette**

- **de l'exercice 2017** sur un total de 18.094.916,20 €.

- de l'exercice 2018 sur un total de 3.654.130,45 €.

c) les **modifications du budget extraordinaire 2018:**

- 1.1. augmentation au budget de 2018 du crédit «Apport en capital du syndicat SEC» de 427.487,80 € à 427.487,80 €
- 1.2. réduction du crédit inscrit au budget de 2018 «Renouvellement des ouvrages de captage de source et aménagements des alentours» de 427.487,80 € à 219.436,84 €
  
- 2.1. augmentation au budget de 2018 du crédit «Restauration de croix de chemin» de 6.000,00 € à 11.000,00 €
- 2.2. réduction au budget de 2018 du crédit «Renouvellement des ouvrages de captage de source et aménagements des alentours» de 6.000,00 € à 213.436,84 €

**- ENSEIGNEMENT**

Le conseil communal arrête définitivement l'organisation scolaire 2018/2019 de l'enseignement fondamental.

**- PRIME DE VIE CHÈRE**

Le conseil communal fixe à l'unanimité les conditions et montants à allouer en 2018 aux ménages ou personnes seules qui en font la demande. Pour les détails, voir dans l'édition N° 127 du bulletin "De Mierscher Gemengebuet".

**- SUBSIDES**

Le conseil communal arrête à l'unanimité la répartition suivante :

|  |             |
|--|-------------|
| - des associations diverses:                       | 2.664,18 €  |
| - associations humanitaires internationales:       | 6.915,00 €  |
| - œuvres et associations humanitaires nationales:  | 4.550,00 €  |
| - associations du 3 <sup>ième</sup> âge:           | 1.000,00 €  |
| - associations de jeunes:                          | 6.625,00 €  |
| - associations actives dans le service d'incendie: | 3.200,00 €  |
| - associations agricoles:                          | 2.400,00 €  |
| - associations actives dans le tourisme:           | 34.760,00 € |
| - associations de protection de la nature:         | 2.019,50 €  |
| - associations de médecine sociale et préventive:  | 525,00 €    |
| - associations sportives:                          | 55.300,00 € |
| - associations à but culturel:                     | 15.565,00 € |
| - Art à l'Ecole:                                   | 2.500,00 €  |

**- COMMISSIONS COMMUNALES**

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) de remplacer M. Hoffmann Fernand comme membre représentant le Dëschtennis Recken dans la commission des sports par le sieur Schoellen Frank.

- b) de remplacer M. Tesch Lennart comme membre représentant le Jugendhaus Miersch dans la commission des jeunes par Mme Malget Liz.
- c) de nommer Mme Rodseth Joyce (LSAP) comme membre suppléant luxembourgeois dans la commission d'intégration.
- d) de remplacer M. Provost Serge comme membre représentant le comité des parents de l'école fondamentale dans la commission de circulation par M. Loutsch Jeannot.
- e) de remplacer M. Strotz Yves comme membre coopté du service technique dans le groupe de travail «comité des fêtes» par M. Lamberta Yves.
- f) d'accepter la démission de M. Weiler Guy (déi gréng) comme membre de la commission de l'environnement.
- g) de nommer Mme Mossong Liz (déi gréng) comme membre de la commission de l'environnement.

## **- ACTES, CONTRATAS, CONVENTIONS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte d'échange par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux Nicolas Kraus-Tilly Reuter de Mersch un terrain de 176,63 a, sis à Mersch au lieu-dit «Notzengrund». En contrepartie, la commune cède à titre d'échange aux époux Kraus-Reuter des terrains de 117,80 a sis à Mersch au lieu-dit «Hart». L'échange a lieu moyennant une soulte au profit des époux Kraus-Reuter de 735.935,00 €. Tous les frais et honoraires relatifs à cet échange sont à charge de chacune des parties pour moitié. L'échange a lieu dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement d'infrastructures publiques, notamment la création d'une zone d'activités économiques régionale.
- b) l'acte d'échange par lequel la commune de Mersch acquiert sur la dame Acampo Josephina, veuve Prickaerts de Pettingen, trois parcelles de 138,90 a sises à Mersch «Aelenterweg», «Merscher Berg» et «Auf dem Reckinger Weg». En contrepartie, la commune cède à titre d'échange à Mme Prickaerts-Acampo des terrains de 570,02 a, sis à Beringen aux lieux-dits «Ueber Land» et «Rouschtwee» et à Pettingen au lieu-dit «auf Dielen». L'échange a lieu moyennant une soulte au profit de Mme Acampo de 395.676,00 €. Tous les frais et honoraires relatifs à cet échange sont à charge de chacune des parties pour moitié. L'échange a lieu dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement d'infrastructures publiques.
- c) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux Théo Prickaerts-Ginette Braas de Pettingen un terrain de 26,00 a, sis à Mersch au lieu-dit «Im Klenkberg» au montant total de 117.000,00 €. Les frais d'acte sont à charge de la partie acquéreuse.

L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une zone d'activités économiques régionale.

- d) le contrat de bail par lequel la commune de Mersch loue à l'office social de Mersch l'immeuble à 3 logements, situé à Mersch, 3, rue Jean Majerus, pour la durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 avec tacite reconduction d'année en année, au loyer mensuel de 1.750,00 €.
- e) le contrat de transport scolaire avec la firme Sales-Lentz Autocars SA de Bascharage pour la durée de 3 années.
- f) deux concessions à 30 ans par lesquelles la commune de Mersch met à la disposition une tombe au cimetière de Mersch.
- g) la convention par laquelle M. Damgé Guy d'Angelsberg autorise le syndicat intercommunal SICONA-Centre à entretenir 11 arbres fruitiers à haute tige et à planter 6 arbres sur son terrain, sis à Beringen au lieu-dit «Luckefeld».

#### **- JUSTICE**

Le conseil communal autorise à l'unanimité le collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice et de relever recours en annulation devant le Tribunal administratif de et à Luxembourg concernant la décision d'urgence du 13 juillet 2018 du Ministre de la Culture inscrivant à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux, en raison de son intérêt historique, architectural, artistique et industriel, le hall de livraison du «silo à grains» dénommé «bâtiment balance» de l'ancien Agrocenter à Mersch, appartenant à la société Rives de l'Alzette S.e.c.s. .

#### **- CIRCULATION**

Le conseil communal confirme à l'unanimité les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

#### **- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS**